



Projet éolien de La Savière

Compte-rendu de la permanence d'information n°1

Jeudi 16 juin 2021

Vents du Nord

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE LA PERMANENCE D'INFORMATION.....	4
PROCHAIN RENDEZ-VOUS.....	14
CONTACTS	15

INTRODUCTION

Depuis juin 2019, à la suite de la délibération favorable du conseil municipal de Villers-Hélon pour les études de faisabilité, la société Vents du Nord (VDN) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune. Depuis cette date, Vents du Nord a lancé, entre autres, des études de faisabilité afin d'identifier les enjeux et les sensibilités du territoire. Ainsi, les études écologiques, paysagères, acoustiques et de vent ont débuté entre 2019 et 2020 et se poursuivront jusqu'au deuxième semestre de l'année 2021.

À la suite d'une demande du conseil municipal de Villers-Hélon, et avec le souhait d'informer et d'inclure les habitants de la commune de Villers-Hélon dans le développement du projet, Vents du Nord a lancé une démarche de concertation début 2021, avec l'aide de l'équipe concertation de Mazars. Cette démarche n'a pu être lancée en 2020 au regard de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Dans le cadre de cette concertation, une étude des perceptions a été réalisée auprès des acteurs de la commune dans le but d'échanger sur l'éolien et le projet, et également pour recueillir les attentes et besoins des riverains en termes d'information et de concertation. Une première lettre d'information a ensuite été diffusée, en avril 2021, sur la commune afin de répondre aux premières questions soulevées lors de cette étude.

Afin d'informer largement autour du projet, **une première permanence d'information s'est tenu le mercredi 16 juin 2021 de 15h à 20h à la salle communale de Villers-Hélon.**

Les objectifs de ce moment étaient de :

- Présenter la société Vents du Nord
- Partager les caractéristiques du projet éolien en développement, son calendrier et aussi les études menées
- Présenter la démarche de concertation et les prochains rendez-vous
- Echanger avec le territoire et répondre aux questions des habitants

Vous trouverez ci-après les éléments présentés lors de cette réunion.

INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE LA PERMANENCE D'INFORMATION

La permanence d'information s'est organisée en **4 sessions d'une heure** :

- 16h à 17h
- 17h à 18h
- 18h à 19h
- 19h à 20h

Les participants, préalablement inscrits, ont eu l'occasion de découvrir **6 affiches autour du projet** :

- Une affiche sur la société Vents du Nord
- Une affiche sur les caractéristiques du projet
- Une affiche sur la démarche de concertation associée au projet
- Une affiche sur les études de faisabilités menées sur le territoire
- Une affiche sur les retombées locales
- Une affiche sur les mesures d'accompagnement à mettre en place sur la commune

Chaque participant était libre de découvrir les informations à son rythme. Ils ont eu l'occasion d'échanger et de poser toutes leurs questions à la responsable développement Nord et Est, Sara PEREIRA, ainsi qu'à Thierry JACQUES, Chargé de projets et Arthur CHAGUE, chef de projet.

Vous trouverez ci-dessous les différentes affiches présentes le jour de la permanence, ainsi que des compléments d'informations apportées en séance.

L'affiche présentant la société Vents du Nord :

LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE QUI EST VENTS DU NORD (VDN) ?

Créée en 2013, Vents du Nord (VDN) est la filiale française de LOSCON, une société allemande basée à Beeskow possédant plus de 20 ans d'expérience dans le développement éolien.

À travers ses choix, VDN se positionne comme un acteur incontournable dans la production d'électricité d'origine renouvelable, mais également comme l'un des pionniers dans le secteur du « Power-to-gas » en couplant énergies renouvelables et hydrogène.

3 spécialités : éolien, solaire et hydrogène	14 collaborateurs, une équipe à taille humaine	3 agences en France : Asnières, Nantes et Montpellier
20 ans d'expérience dans le développement éolien	 Mobilité hydrogène	3 Parcs éoliens en activité en France soit 69 MW installés
227 ⚡ MW de puissance installée en Europe	1000 MW de projets en cours de développement en Allemagne et en France	+ de 120 MW de projets éoliens acceptés en France

- LES FORCES DE VENTS DU NORD



UN SAVOIR-FAIRE
reconnu, avec des
références solides
comme acteur de la
transition énergétique
en France.



UN RÉSEAU D'EXPERTS
avec de nombreux
partenariats dans le
secteur des énergies
renouvelables.



L'ÉTHIQUE
au cœur des projets, où
dialogue et pédagogie
sont la pierre angulaire
de nos projets.

L'ÉOLIEN, LE CŒUR DE MÉTIER DE VDN



UN INTERLOCUTEUR DE PROXIMITÉ privilégié
durant toutes les étapes du projet.



UNE ATTENTION PARTICULIÈRE
à chaque étude réalisée.



DE NOMBREUX BUREAUX D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS et adaptés
aux évolutions réglementaires, aux requêtes des services
instructeurs et au contexte territorial du projet.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.parc-eolien-de-la-saviere.info

mazars

L'affiche présentant les caractéristiques du projet :

Les éoliennes à l'étude sont d'une hauteur de 150 à 180 m bout de pale.

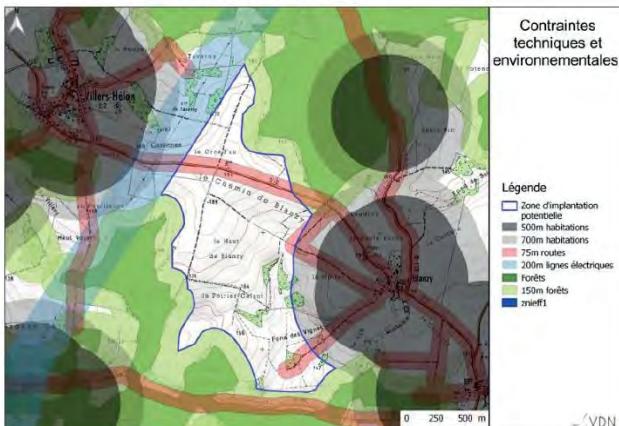
LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE

QUEL EST LE PROJET ÉOLIEN DE VILLERS-HÉLON ?

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

 5 à 6 éoliennes	 3 à 5 MW de puissance par éolienne	 15 à 30 MW de puissance totale du parc	 700 m de distance min. aux habitations
--	---	---	--

- LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET (ZIP)



Contraintes techniques et environnementales

Légende

- [Blue square] Zone d'implantation potentielle
- [Dark grey square] 200m habitations
- [Light grey square] 700m habitations
- [Red square] 750m routes
- [Light blue square] 200m lignes électriques
- [Green square] Forêts
- [Light green square] 150m forêts
- [Blue line] zonell1

0 250 500 m

- VDN

- LE CALENDRIER DU PROJET

 2017 Identification du potentiel éolien et échanges avec les élus	 JUIN 2019 Délibération favorable du conseil municipal pour les études de faisabilité	 2019 À 2020 Accords fonciers et lancement des études écologiques et paysagères
 AUTOMNE 2021 Dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture	 2021 Concertation, finalisation des études et conception du projet	 JUIN 2020 Installation du mât de mesure



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.parc-eolien-de-la-saviere.info

mazars

Autour de cette affiche, **les compléments suivants ont été apportés :**

Vents du Nord a identifié un potentiel éolien en 2017 sur la commune de Villers-Hélon. Après des échanges avec le conseil municipal, s'en était suivi deux délibérations défavorables à l'égard du projet. Les premières propositions de retombées économiques, sur la répartition entre la communauté de communes et la commune, n'étaient pas à l'avantage de Villers-Hélon Puis, en raison de la publication de la loi finances en janvier 2019 qui impose que 20% de l'IFER soit reversé aux communes d'implantation du projet, la commune de Villers-Hélon a délibéré favorablement pour les études de faisabilité en juin 2019.

S'en est suivi le lancement des études dans le but d'identifier les enjeux et sensibilités du territoire en matière d'écologie, de paysage, d'acoustique et de vent. Dans ce cadre, un mât de mesure a été installé en juin 2020 afin d'étudier la puissance du vent mais aussi l'activité des chauves-souris. Cette installation fait partie des études de tous développements de projets éoliens. Cependant, elle n'assure pas l'implantation d'un parc éolien sur le territoire ; elle démontre que le projet éolien de La Savière est en cours d'étude.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des différentes phases de développement d'un projet éolien :

1. Les analyses de préfaisabilité (6 mois à 3 ans dans le cas du projet de La Savière)
 - Identification des zones favorables
 - Contact avec les exploitants, propriétaires agricoles et les administrations
2. L'étude du projet (15 à 18 mois)
 - Etude acoustique, écologique, paysagère et vent, et pose du mât de mesure
 - Choix de l'équipement
 - Etudes techniques et analyse financière
 - Analyse des impacts et rédaction du dossier d'autorisation environnementale
3. L'instruction du projet (12 à 18 mois)
 - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture
 - Consultation des services de l'état
 - Organisation d'une enquête publique
 - Nouvelle délibération du conseil municipal
 - Obtention de l'autorisation (permis de construire) : c'est à partir de là que nous pouvons parler de parc éolien, et non plus de projet.
4. Le financement, après décision préfectorale
5. La construction (12 mois)
 - Contractualisation avec les propriétaires / exploitants retenus
 - Génie civil
 - Contrôle de conformité et raccordement
6. L'exploitation (20 à 25 ans)
 - Production d'énergie renouvelable et maintenance via des inspections régulières
7. Le démantèlement
 - Démontage des machines
 - Remise en état totale du site et recyclage des matériaux

L'affiche présentant la démarche de concertation :

LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

QUELLE EST LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ASSOCIÉE AU PROJET ?

Vents du Nord souhaite ouvrir le dialogue avec les parties prenantes concernées par le projet. Une démarche de concertation et d'information a ainsi été lancée dès la phase de prospection.

En février 2021, VDN a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour mener cette démarche de concertation sur le territoire.

· LES OBJECTIFS DE CETTE DÉMARCHE :

- 
· Echanger régulièrement avec les acteurs locaux et répondre à toutes les questions lors de temps d'information.
- 
· Informer les habitants des avancées du projet, grâce à des lettres d'information et des sessions de porte-à-porte.

· LE CONTENU DE LA DÉMARCHE :

4 éléments clés pour rythmer la concertation :

-  FORUMS D'INFORMATION
-  LETTRES D'INFORMATION
-  PORTE-À-PORTE
-  SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET
-  GROUPES DE TRAVAIL

· LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



RENDEZ-VOUS EN JUILLET
Pour une nouvelle session de porte-à-porte.

En juillet, l'équipe en concertation de Mazars se rendra de nouveau sur la commune de Villers-Hélon pour distribuer une troisième lettre d'information et échanger avec les habitants.



RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE
Pour un 2^e forum d'Information.

En septembre, un second forum d'information aura lieu pour présenter aux acteurs locaux le dossier qui sera déposé en Préfecture.

mazars



VDN
Ville de Noyon

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.parc-eolien-de-la-saviere.info

L'affiche présentant les objectifs et avancées des études de faisabilités :

LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE

QUELLES SONT LES ÉTUDES RÉALISÉES ?

Dans le cadre d'un développement de projet éolien, différentes sensibilités du territoire sont à prendre en compte afin de proposer une trame d'implantation d'éoliennes la plus cohérente possible.

Pour identifier les différents enjeux et contraintes du territoire, plusieurs études sont menées.

Les résultats de ces études permettent notamment d'apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin de tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts.

LES ÉTUDES MENÉES SUR LA COMMUNE DE VILLERS-HÉLON

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Confiée au bureau d'étude Auddicé Environnement, la réalisation d'une étude écologique permet de recenser la faune et la flore existantes.

RÉSULTATS :

- Des espèces patrimoniales identifiées en période de migration hivernale, le centre de la ZEP est une zone de rassemblement ;

OBJECTIFS : Vérifier la compatibilité entre projet éolien et espèces présentes. L'étude comprend des sorties terrains sur une période d'un an, afin de rendre compte de l'ensemble du cycle de vie des espèces, notamment des mouvements migratoires.

- Des espèces patrimoniales identifiées en période de migration prénuptiale, certains boisements sont des lieux de repos en haute migratoire mais aussi des zones d'alimentation. Aucun couloir de migration majeur mis en évidence ;

DURÉE : Lancement en décembre 2019 et fin en juin 2021.

- Des espèces patrimoniales ou non identifiées en période de migration de nidification (nidification d'espèces communes au milieu agricole).

SUIVI EN ALTITUDE DES CHAUVE-SOURIS : Juin 2020 – Juin 2021.

L'ÉTUDE DES VENTS

Réalisation d'une étude de potentiel éolien, via l'installation d'un mât de mesure.

OBJECTIFS : Déterminer la vitesse et les directions des vents grâce aux girouettes et aux anémomètres installés sur le mât de mesure. Les résultats permettent de définir la zone d'implantation finale, le nombre et la puissance des éoliennes.

DURÉE : Pose du mât de mesure en juin 2020.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Mener avec un bureau d'étude spécialisé externe

OBJECTIFS : Définir le niveau de bruit actuel et modéliser l'acoustique du projet pour s'assurer qu'il respecte bien la réglementation sans dépassages sonores. Différents points de mesure acoustique (sonomètres) seront placés à proximité de la zone d'étude.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Confiée au bureau d'étude Ater Environnement la réalisation d'une étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet.

OBJECTIFS : Relever les différentes sensibilités et enjeux du territoire étudié dans un périmètre de 20 km. Envisager divers scénarii d'implantation grâce à des photomontages. Evaluer les impacts du projet en fonction des lieux de vie, des sites remarquables et des axes de déplacement.

DURÉE : Lancement décembre 2020 et fin en juillet 2021.

RÉSULTATS :

- Les principaux enjeux patrimoniaux locaux sont des églises classées : enjeu à prendre en compte mais non rédhibitoire pour l'implantation d'éoliennes.

VDN
Ville de Villers-Hélon

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.parc-eolien-de-la-saviere.info

mazars

L'affiche présentant les retombées locales :

LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE QUELLES SONT LES RETOMBÉES LOCALES AUTOUR DU PROJET ?

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les retombées économiques d'un parc éolien sont multiples pour un territoire :

- Des indemnités **communales ou à destination des associations** foncières pour l'utilisation des voiries ;
- Un loyer annuel** pour la location des terrains, réparti entre propriétaires et exploitants ;
- Des retombées fiscales** pour les collectivités territoriales ;
- La création d'une activité économique locale** grâce au contact de sous-traitants lors de la construction ou l'embauche de techniciens de maintenance du parc.

Les mesures compensatoires et d'accompagnement viennent compléter les retombées locales autour du projet éolien.

LES MESURES COMPENSATOIRES

- Définies par le **code de l'environnement** et obligatoires ;
- Définies par les **bureaux d'études techniques**, en lien avec le territoire et le porteur de projet ;
- Permettent d'**éviter, réduire ou compenser (règle ERC)** les éventuels impacts notables, directs ou indirects, du projet sur l'environnement.

QUELQUES EXEMPLES :

- Plan de bridage acoustique** pour les chauves-souris
- Plantation de haies** à proximité du site



LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Mesures volontaires** prises par le développeur éolien ;
- Apportent un **soutien financier** à des actions liées à des plans de biodiversité, de sensibilisation au public à la protection de l'environnement, des projets liés au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique locale et l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- Définies en **co-construction** avec les acteurs locaux.

POUR ÉCHANGER AUTOUR DES MESURES, RENDEZ-VOUS À LA PROCHAINE AFFICHE !



L'HYDROGÈNE, UNE SOLUTION COMPLÉMENTAIRE

En fonction des souhaits du territoire et de ses habitants, Vents du Nord propose l'installation d'un électrolyseur, afin d'alimenter une solution de mobilité. L'énergie produite par le parc éolien serait ainsi directement rendue au territoire par le biais de cette installation.



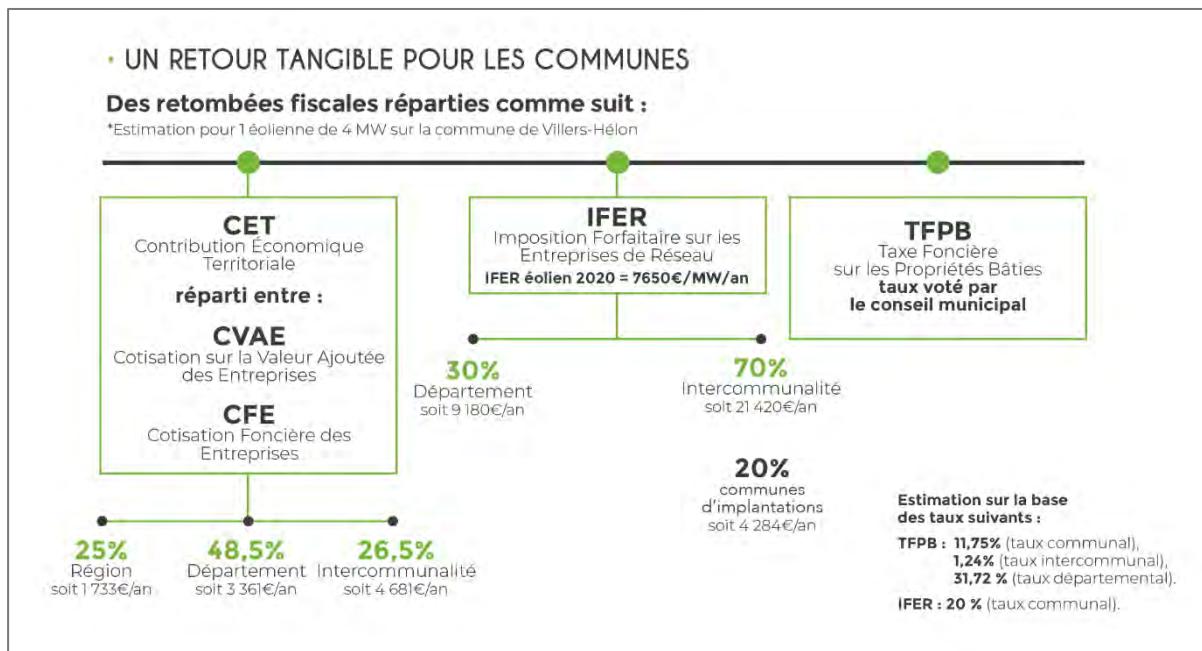


Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.parc-eolien-de-la-saviere.info

mazars

Autour de cette affiche, les compléments suivants ont été apportés :

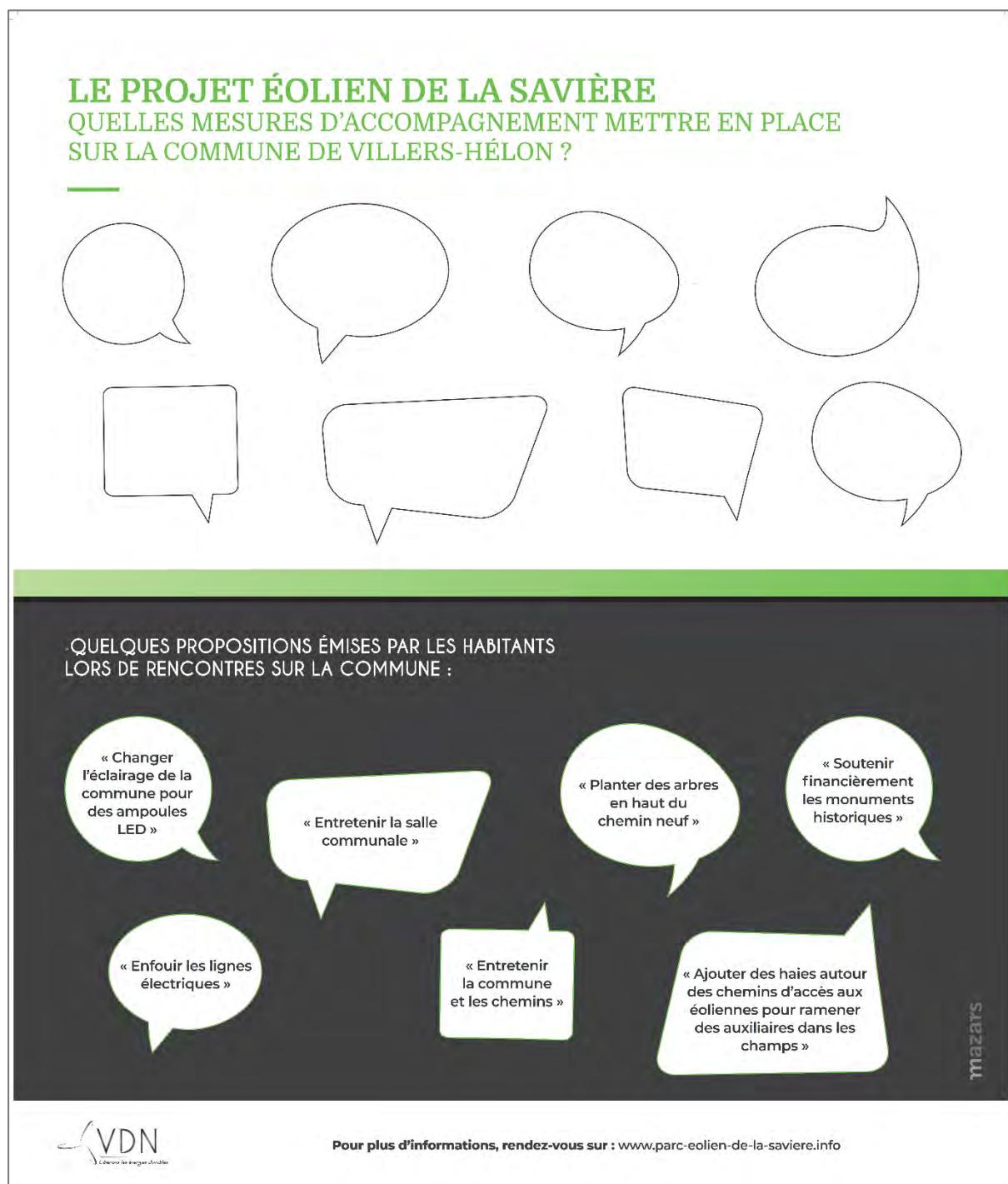
Les retombées fiscales pour les collectivités sont réparties de la manière suivante :



Le montant de ces taxes, et donc le montant des retombées fiscales pour la commune concernée par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées. Dans le cadre du projet éolien à l'étude à Villers-Hélon, nous pourrons vous présenter une estimation plus précise des retombées économiques une fois les résultats des études connues et le nombre d'éoliennes fixé.

Les mesures d'accompagnement sont, quant à elles, en compléments des retombées fiscales. Elles sont des mesures volontaires prises par le développeur éolien. Elles apportent un soutien financier à divers projets et sont co-construites avec la commune d'implantation.

L'affiche présentant les propositions de mesures d'accompagnement :



LE PROJET ÉOLIEN DE LA SAVIÈRE
QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT METTRE EN PLACE
SUR LA COMMUNE DE VILLERS-HÉLON ?

QUELQUES PROPOSITIONS ÉMISES PAR LES HABITANTS
LORS DE RENCONTRES SUR LA COMMUNE :

- « Changer l'éclairage de la commune pour des ampoules LED »
- « Entretenir la salle communale »
- « Planter des arbres en haut du chemin neuf »
- « Soutenir financièrement les monuments historiques »
- « Enfouir les lignes électriques »
- « Entretenir la commune et les chemins »
- « Ajouter des haies autour des chemins d'accès aux éoliennes pour ramener des auxiliaires dans les champs »

VDN
Ville de Noyelles-sur-Mer

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.parc-eolien-de-la-saviere.info

Autour de cette affiche, **les compléments suivants ont été apportés :**

Les mesures d'accompagnement présentées sur cette affiche sont des propositions émises par les élus et les habitants lors de divers moments tels que l'étude des perceptions, les sessions de porte-à-porte.

Lors des échanges autour de cette dernière affiche sur les mesures d'accompagnement, **les participants ont émis les propositions supplémentaires suivantes :**

- Développer la production d'hydrogène via l'éolien ;
- Diminuer les factures d'électricité des habitants ;
- Réaménager le chemin pédestre qui entoure le village ;
- Refaire les voiries du village ;
- Prioriser les mesures d'accompagnement émises par les habitants et s'engager dans la réalisation de celles qui seront sélectionnées ;
- Effectuer un sondage en ligne ou via la prochaine lettre d'information pour avoir l'avis de plus grand nombre d'habitants de Villers-Hélon sur les mesures à mettre en place

Toutes ces propositions ne pourront être mises en place. Il s'agit de premières réflexions à ce stade, qui nécessiteront par la suite d'être priorisées, puis affiner, afin de pouvoir les intégrer au projet, et ceci au regard des montants des mesures d'accompagnements alloués.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La permanence d'information n°2 aura lieu à l'automne 2021.

**Nous reviendrons vers vous dans les prochains mois
pour vous donner les détails de cet événement.**

Les objectifs de ce moment seront de partager les avancées du projet et des études à l'ensemble des habitants de la commune et d'échanger autour des retombées locales.

CONTACTS

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site participatif du projet :

www.parc-eolien-de-la-saviere.info

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Sara PEREIRA

Responsable développement Nord et Est

Tél : 06 19 69 90 01

Mail: s.pereira@vdn-group.com

Emilie PERRIN

Cheffe de projet Mazars

Tél : 06 67 12 38 21

Mail: emilie.perrin@mazars.fr

Charline VIALLE

Manager Mazars

Tél : 06 13 60 01 06

Mail: charline.vialle@mazars.fr